

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 21 FEVRIER 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 43

Nb. de représentés : 7

Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un février à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 23/1090 :**

Vote de subvention aux associations sportives

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur DIJOUX Stéphano) , VALY Nazir (par Monsieur OMARJEE Mohammad), NASSIBOU Guilaine (par Madame AHO NIENNE Sandrine), KHELIF David (par Monsieur NARIA Olivier), BELLON Stéphen (par Monsieur PERIANAYAGOM Albert), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean gaël).

**ABSENTS :**

MM. ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, SAUTRON François.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 24 février 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 février 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°23/1090 : Vote de subvention aux associations sportives.**

Sports - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les associations ci-dessous ont sollicitée la Collectivité pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de leur fonctionnement et des animations qu'elles apportent au sein des quartiers pour l'année 2023.

Le Maire informe que les dossiers de ces associations transmis via la plateforme télé-service après la réunion de la Commission sport du 16 novembre 2022, sont complets à ce jour et qu'il y a lieu de soutenir pleinement la vie associative en leur apportant une aide financière pour l'année 2023.

La répartition de ces aides financières est effectuée de manière détaillée dans le tableau ci-dessous.

| BENEFICIAIRES |                                      | PROPOSITIONS<br>2022 | OBSRVATIONS |
|---------------|--------------------------------------|----------------------|-------------|
| 1             | DOJO DE LA RAVINE                    | 3 500 €              |             |
| 2             | CLUB DE SPORT ADAPTE DE SAINT-PIERRE | 4 000 €              |             |
| 3             | SAINTPIERRE BOXING CLUB              | 3 000 €              |             |
| 4             | SOURCE V AVANT                       | 2 000 €              |             |
| 5             | CLUB GYMNIQUE DE SAINT-PIERRE        | 5 000 €              |             |
| <b>TOTAL</b>  |                                      | <b>17 500 €</b>      |             |

Vu l'exposé des motifs,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le vote de subvention en faveur des associations sportives selon le tableau ci-dessus mentionné.
- **De DIRE** que les crédits seront inscrits sur la ligne budgétaire: 30 65748 24 RE 23000009
- **De L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230221-23-1090-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2023  
Date de réception préfecture : 24/02/2023